



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXTRAORDINAIRE LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024 – 18 H 30 PROCES-VERBAL

Nombre de membres: 41

Afférents au Conseil communautaire: 41

En exercice: 41

Quorum: 21

L'an deux mille vingt-quatre et le trente septembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de La Motte d'Aigues, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH.

Présents:

Robert Tchobdrenovitch, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Jacques Decuignières, Géraud de Sabran Pontevès, Alain de Villebonne, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Nathalie Lebouc, Emma Léon, Eve Maurel représentée par sa suppléante Armelle Touati, Karine Mouret, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Richard Rouzet, Catherine Serra.

Procurations:

Pierre Aubois donne procuration à Jean-Paul Grouiller, Émilie Bastié donne procuration à Jean-Marc Brabant, Romain Brette donne procuration à Jean-Luc Borel, Anne-Marie Dauphin donne procuration à Philippe Egg, Mariane Domeizel donne procuration à Rose-Marie Dumontier, Valérie Grange donne procuration à Marc Jaubert, Josianne Maurin donne procuration à Jean-Louis Robert, Joëlle Richaud donne procuration à Franck Laroche, Bernadette Vitale donne procuration à Robert Tchobdrenovitch.

Absents et excusés :

Céline Alarçon, Séverine Maugan-Curnier, Serge Robin, Nicolas Salerno.

Secrétaire de séance : Nathalie Lebouc

La séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Tchobdrenovitch.

M. GOUIRAND.- Bonsoir à tout le monde. Bienvenue à La Motte-d'Aigues, dans cette salle polyvalente pour ce Conseil communautaire extraordinaire. Je vous souhaite un bon conseil et n'oubliez pas avant de partir de prendre le verre de l'amitié.

Président, vous avez la parole.

M. LE PRESIDENT.- Pour des raisons pratiques comptables et de contrôle de légalité, nous sommes contraints de modifier le budget pour y intégrer l'opération de La Bonde, malgré la délibération que nous avions déjà validée, je vais en profiter pour vous présenter le plan de financement.

Il faut que nous déclarions une secrétaire de séance ou un secrétaire de séance. Nathalie?

Mme LEBOUC.- J'accepte, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Nathalie LEBOUC, secrétaire de séance qui va procéder à l'appel.

Madame LEBOUC procède à l'appel.

M. LE PRESIDENT.- Ceux qui ont des procurations, il faudra qu'ils viennent signer aussi pour ceux pour qui ils ont la procuration.

(Diffusion d'un diaporama).

Je vais vous faire donc valider les délibérations que nous avons à passer pour finaliser définitivement ce dossier que, je vous avoue, je languis de voir terminer parce que c'est pratiquement tous les jours que nous avons des discussions avec les notaires, avec M. BENOIT. Il y a toujours quelque chose à voir, toujours pressé, etc., et pourtant il faut laisser le temps au temps.

Au fur et à mesure, je vais vous donner les délibérations et je vous donnerai deux petits mots des discussions et des situations où nous en sommes et après on répondra éventuellement s'il y a des questions.

1. Approbation du plan de financement - Acquisition du Domaine de La Bonde Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Par délibération du 10 avril 2024, COTELUB a approuvé l'acquisition de la propriété du « Domaine de la Bonde » pour un montant de 10 000 000 euros et a donné pouvoir au Président de signer tout document nécessaire à son acquisition ;

Dans la continuité, il est nécessaire d'approuver le plan de financement relatif à cette acquisition.

				EPFR Conseil Dép					Etat		Autofinancement	
					tractualisa	ition	Nos Territo	ires d'abord				
Bastide et un ensemble de dépendances agricoles	3861m²	4 000 000,00	40,00%	4 000 000,00								
Plan d'eau et ses abords de bois de landes à protéger	45,3ha	4 200 000,00			13,33%	800 000,00	11,04%	662 500,00	6,70%	402 000,00	68,93%	4 135 500,00
Partie agricole (vignes terres à cultiver)	48,3ha	1 800 000,00										
	Sous total	6 000 000,00		Man 2 To The Ass	11/1/13	10000			Bereit in			
TOTAL		10 000 000,00	40,00%	4 000 000,00	8,00%	800 000,00	6,63%	662 500,00	4,02%	402 000,00	41,36%	4 135 500,00

L'autofinancement global se décompose ainsi :

- Prêt: 2 700 000 €,

- Autofinancement: 1 435 500 €.

Les frais de notaire et d'enregistrement de 98 865 € seront financés sur fonds propres.

M. LE PRESIDENT.- La délibération du 10 avril 2024 a donc approuvé l'acquisition du domaine de La Bonde, donc aujourd'hui on n'est pas là pour revenir sur cette question-là, et vous m'avez autorisé à réaliser toutes les démarches et à signer tous les documents.

Dans la continuité, il est nécessaire d'approuver un plan de financement. Je vous l'ai déjà annoncé, donc il n'y aura pas de surprise dans ce que je vais vous dire, mais pour le bon ordre des choses, je vais vous demander de l'approuver et ensuite je vous parlerai du financement et de tout ce qu'on a à voir.

L'acquisition de l'étang de La Bonde, vous le savez, est validé à hauteur de 10 millions d'euros.

On a des bastides et un ensemble de dépendances agricoles à hauteur de 4 millions d'euros.

Le plan d'eau, les abords, les bois, les landes, tous les ENS ont été validés à 4,2 millions d'euros et toute la partie agricole, vous avez une idée, s'évalue à hauteur de 1,8 million d'euros, ce qui donne un total de 10 millions d'euros.

Le financement du projet sera réalisé pour partie pour l'EPF. Pour ceux qui n'étaient pas là la dernière fois, je vais le rappeler. On a mis beaucoup de temps, beaucoup de pression et fait intervenir beaucoup de monde pour qu'on soit soutenu par l'EPF dans le cadre du financement de ce projet.

Donc, nous avons reçu l'EPF. Nous avons reçu un courrier nous confirmant que l'EPF se portera cofinanceur à hauteur de 4 millions d'euros, ce qui va nous laisser 5 ans pour traiter et régler la partie immobilière pour faire ce qu'on a à faire.

Encore une fois, ne venez pas me poser la question « où je vais mettre le barbecue ?! » Je ne sais pas encore. Mais, aujourd'hui, il y a plein d'idées, il y a plein de projets et j'attends d'ailleurs beaucoup des associations et autres collectifs qui ont souhaité me voir et que je verrai bientôt puisqu'une enquête a été réalisée et ils viendront nous faire la présentation de cette enquête.

Nous attendons du Conseil départemental la contractualisation à 500 000 €, plus une autre partie de financement de 300 000 euros concernant les ENS, soit 800 000 euros.

Le Conseil régional, « Nos territoires d'abord » à hauteur de 662 500 euros, l'État à hauteur de 402 000 euros et l'autofinancement pour COTELUB de 4 135 500 euros.

Ces 4 135 500 euros, s'agissant de notre financement, vont se décomposer par un prêt de 2 700 000 euros et par un autofinancement de 1 435 500 euros plus les frais de notaire qui seront financés aussi sur fonds propres.

Concernant l'autofinancement, nous avons une délibération à prendre.

Je vous demande d'approuver cette partie concernant l'autofinancement de la Communauté à savoir de 2 700 000 euros d'emprunt et un autofinancement de 1 435 500 euros.

Est-ce qu'il y a des questions?

M. BOREL.- Une question globale, j'ai du mal à limiter à l'autofinancement, mais comme tu viens de le dire et je vois bien que tu ne veux pas parler de la suite, je m'interroge quand même sur les 4 millions d'euros de l'EPF. Il faut les rembourser. Comment ça se prévoit ? Comment va-t-on financer ces 4 millions d'euros ?

M. LE PRESIDENT.- Je l'ai déjà dit au dernier Conseil communautaire et je l'ai expliqué.

Les 4 millions d'euros que nous propose l'EPF s'inscrivent dans une organisation qui va inclure une réflexion. Aujourd'hui, il n'y a rien de fait, mais l'EPF participe au financement et nous aide, dans le cadre de ce financement, moyennant la mise en place de logements. Donc, aujourd'hui, ça, c'est la vocation de l'EPF. Dans ce cadre-là, s'agissant d'installations qui pourront comprendre du logement, du bâtiment public et autres, ils nous soutiennent dans ce projet. Donc, c'est un soutien financier qui est fait.

Aujourd'hui, c'est un financement à hauteur de 4 millions d'euros pour nous aider dans le cadre de ce projet et nous, nous avons cinq ans pour élaborer un projet. Pour ce projet, aujourd'hui, il y a un groupe de travail qui va commencer à se monter ; aujourd'hui, on fait beaucoup de choses parce qu'il faut aller vite et qu'on a des gens qui sont pressés.

Mais le projet va commencer à prendre forme après avoir reçu les associations, et après que Jean-Marc ne commence à organiser la préparation de ce projet.

Mais oui, ils seront remboursés, ces 4 millions d'euros. Bien sûr.

M. BOREL.- Donc, s'il n'y a pas de revente de ces bâtiments-là, il va falloir rajouter un emprunt de 4 millions d'euros ?

M. LE PRESIDENT.- Si on décidait que ces bâtiments-là ne concernent que des bâtiments de COTELUB,

effectivement il faudrait rembourser 4 millions d'euros.

Mais comme il est prévu à travers l'EPF une partie en logements, donc il y aura forcément un aménageur qui viendra nous apporter son soutien financier dans ce domaine-là. Donc, dans les réflexions qui vont avoir lieu làdessus, ça peut être un hôtel, ça peut être autre chose, on rediscutera de ça. On a 5 ans.

Aujourd'hui, la question, et je reviens là-dessus parce que tu as dit tout à l'heure « tu ne veux pas dire », ce n'est pas que je ne veux pas dire, aujourd'hui je ne sais pas. La question qui se posait jusqu'à aujourd'hui était : est-ce qu'on laisse partir, oui ou non, l'étang de La Bonde. C'était ça la question.

Aujourd'hui, sur les 100 hectares, il y a 5 000 m² de périmètre immobilier, tout le reste c'est l'étang de La Bonde, les bois, les parties agricoles et c'est là-dessus qu'on va travailler. C'est ce qu'on avait vu.

Sur la partie immobilière, on va travailler là-dessus ; sur les 5 000 m² qui restent, trouver des financeurs et autres, mais ça, ça va se faire dans les mois, années à venir.

Est-ce que nous avons d'autres questions?

M. LAROCHE,- Le taux du prêt?

M. LE PRESIDENT. - On est un peu en dessous de 3,5, mais ça va baisser encore.

Si tu fais un prêt de 40 ans, c'est une chose, si tu fais un prêt sur 20 ans, c'en est une autre.

Mme GARCIN.- De toute façon, si les taux baissent, on pourra négocier.

M. LE PRESIDENT.- Et si les taux baissent, on renégociera et ça repartira à la baisse.

Mme TOUATI.- Le prêt est sur combien de temps?

M. LE PRESIDENT.- On ne sait pas encore. Aujourd'hui, on est en train de le négocier. Je vais revenir tout à l'heure sur la question des banques.

Mme KHALIZOFF.- Du coup, concernant les cofinanceurs que sont la Région et le Département, on a les accords écrits, j'imagine.

M. LE PRESIDENT.- Les accords de la Région et du Département sont aujourd'hui validés puisqu'ils étaient déjà notifiés.

Le Département, c'est la contractualisation pour 500 000 €, donc ce n'est pas discutable.

Les 300 000 €, c'est la reprise des ENS, ce n'est pas discutable, on a un courrier du Département, c'est réglé.

La Région et l'Etat, on a les reçus. En fait, les dossiers étaient approuvés, ils étaient inscrits dans une ligne qui était « Aménagement de l'étang de La Bonde » et ils ont été d'accord pour modifier l'orientation de la subvention pour la Région.

Pour l'Etat, c'est le troisième point, on va prendre une nouvelle délibération puisque c'est l'Etat qui dit que je modifie. Donc, je refais la même demande, c'est juste pour clarifier le positionnement de la subvention.

Mme GARCIN.- Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir une aide de l'Europe aussi sur ce projet ?

M. LE PRESIDENT.- Sur les acquisitions, tu n'as rien.

Pour ceux qui posent les questions sur le futur des millions, etc., Aujourd'hui, nous avons les subventions qui sont faites pour l'acquisition telle que c'est indiqué, mais on va travailler sur les dossiers et commencer à monter les parties immobilières. Nous aurons des subventions pour ces aménagements-là.

Donc, aujourd'hui, on n'est pas en train de dire que les 4 millions d'euros vont nous coûter 4 millions d'euros.

Vous savez, à Mirabeau, j'ai fait un écoquartier, j'ai acheté 2,5 millions d'euros de foncier, j'ai tout revendu. L'avantage de l'EPF, c'est qu'on n'a pas à faire l'avance de trésorerie ni l'avance d'un emprunt. Nous avons à approuver d'une manière générale l'ensemble de ce que je vous ai montré, c'est le plan de financement global que je vous ai montré plus l'autofinancement que je vous ai détaillé.

Est-ce que nous avons d'autres questions ? [Pas de question]

Donc, on passe au vote.

Contre: M. EGG et son pouvoir.

Absentions: La Tour d'Aigues.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire (à la majorité, par 29 voix POUR, 2 voix CONTRE et 6 abstentions) décide :

 D'approuver le plan de financement relatif à l'acquisition du domaine de la Bonde tel que détaillé ci-dessus.

2. Budget Général 2024 - Décision modificative n° 2 Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Dans le cadre de l'acquisition du « Domaine de la Bonde », il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements par le biais d'une décision modificative.

La dépense à couvrir correspond au montant de l'acquisition du domaine de La Bonde en intégrant les frais de notaire. Cette dépense est donc couverte par l'emprunt d'équilibre et par l'annulation de différents crédits d'investissement prévus en 2024 qui ne seront finalement pas engagés cette année.

Après avoir rappelé que le budget primitif est un acte de prévision, voté au niveau du chapitre globalisé en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement,

M. LE PRESIDENT.- Concernant le budget général.

Dans le cadre de l'acquisition de l'étang de La Bonde, il nous faut ajuster le budget, et c'est pour cela que nous avons ce Conseil extraordinaire. Donc, vous savez qu'il faut qu'on ouvre un poste obligatoire dans le budget puisqu'on ne peut pas faire les acquisitions si ce n'est pas au budget.

Donc, nous avons une décision modificative à présenter. Cette décision modificative va intégrer la totalité du montant de La Bonde.

Nous avons un budget de fonctionnement aujourd'hui de 20 927 417,01 euros, il ne changera pas. Nous avons équilibré en dépenses et en recettes et nous avons en investissement un budget en dépenses de 9 336 438,01 euros qui va porter la décision modificative à 18 695 209,56 euros.

Sur cette décision modificative dans le détail, vous retrouvez nos 9,3 millions d'euros.

Pour équilibrer le budget, nous avons porté une diminution d'un poste d'études qui n'a plus lieu d'être de 100 000 euros.

Nous avons diminué une installation de voirie et mobilité pour des créations de voies vertes, qui ne se feront pas cette année, de 170 000 €, et nous avons supprimé les constructions non ventilées pour 469 000 euros.

Nous allons porter un autofinancement avec frais de notaire de 10 098 865 euros, ce qui équilibrera le budget à 9 358 771,55 euros.

Est-ce que vous avez des questions?

Mme DUMONTIER.- Je vais poser une question, mais c'est Marianne DOMEIZEL qui la pose, concernant les actions d'aménagements urbains, les installations de voiries, les 170 000 €, est-ce que ce sera reporté en 2025 ?

M. LE PRESIDENT. - Ce sera reporté en 2025.

Mme DUMONTIER.- Très bien. Merci.

M. LE PRESIDENT.- En fait, on les a supprimés là, c'était pour équilibrer. Ce sont des écritures comptables.

Mme DUMONTIER.- J'ai bien compris, mais c'est Marianne DOMEIZEL qui se posait la question.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a d'autres questions?

Pas d'autres questions.

Je vous propose de voter la décision modificative.

(Contre: M. EGG et son pouvoir).

M. LE PRESIDENT.- Ah! Alors, là, je voudrais une explication.

M. EGG.- Il y a La Bonde dedans.

M. LE PRESIDENT. - Il n'y a pas d'illégalité quand même?

M. EGG.- Non. Non.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. C'est parce qu'il y a La Bonde dedans.

Contre: Philippe EGG et son pouvoir.

Abstentions : Jean-Luc BOREL et pouvoir et "les 2 de La Tour-d'Aigues".

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire (à la majorité, par 31 voix POUR, 2 voix CONTRE et 4 abstentions) décide :

- D'approuver la décision modificative n° 2 telle que présentée en pièce jointe et proposée,
- De dire que l'équilibre global du budget, après décision modificative n° 2, s'établit ainsi :

	BP 2024	DM N° 2	BP + DM
Dépenses de fonctionnement	20 927 417,01 €	0€	20 927 417,01 €
Recettes de fonctionnement	20 927 417,01 €	0€	20 927 417,01 €
Dépenses d'investissement	9 336 438,01 €	9 358 771,55 €	18 695 209,56€
Recette d'investissement	9 336 438,01 €	9 358 771,55 €	18 695 209,56 €

• **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

3. Concours financier de l'Etat dans le cadre du contrat d'avenir-Acquisition du Domaine de La Bonde Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Par délibération du 10 avril 2024, COTELUB a approuvé l'acquisition de la propriété du « Domaine de La Bonde ».

Dans le cadre de cette acquisition, il a été décidé de solliciter le concours financier de l'Etat dans le cadre du contrat d'avenir à hauteur de 402 000 € soit 6,70 % du montant de l'acquisition.

M. LE PRESIDENT.- Le troisième point concerne le concours financier de l'État.

Je venais de vous le dire. L'Etat a validé bien évidemment, puisqu'elle est notifiée, la subvention des 402 000 € dans le cadre du contrat à venir.

Ils nous ont demandé de reprendre une nouvelle délibération pour être en conformité.

Donc, je vous demande de reprendre une délibération aujourd'hui pour une subvention qui est déjà accordée de 402 000 € et de l'intégrer dans le plan de financement.

Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ? Pas de question.

Je passe au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire (à l'unanimité, par 37 voix POUR) décide :

- **De solliciter**, pour l'acquisition du Domaine de La Bonde, le concours financier de l'Etat dans le cadre du contrat d'avenir à hauteur de 402 000 € soit 6,70 % du montant de l'acquisition ;
- De définir le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

Plan d'eau et ses landes à protéger	abords de bois de	Partie agricole (vigi	nes, terres à cultiver)	Total
45,3 ha	4 200 000 €	48,3 ha	1 800 000 €	6 000 000 €

	F POUR LE CONCOURS FINANCI ACQUISITION DU DOMAINE DE	ER DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA BONDE
	%	Montant
Conseil départemental Contractualisation	13,33 %	800 000 €
Conseil Régional Nos Territoires d'Abord	11,04 %	662 500 €
Etat	6,70 %	402 000 €
Autofinancement	68,93 %	4 135 500 €
TOTAL	100 %	6 000 000€

M, LE PRESIDENT. - Je vous remercie.

Dans le concours financier, le dernier tableau que vous avez, c'était effectivement la répartition en pourcentage des fameux 6 millions : 13 % pour le Département, 11 % pour la Région, 6 % pour l'Etat et 68 % d'autofinancement.

Je suis étonné qu'on n'ait pas plus de questions sur les modestes subventions que nous avons obtenues.

Ce que je regrette c'est qu'on n'ait pas plus de gens qui se soient impliqués dans ce dossier pour nous obtenir un peu plus de subventions.

Je veux bien que, à un moment, des gens soient plutôt contre et autres, mais j'aurais préféré qu'il y ait un peu plus d'investissement parce que franchement quand on voit le niveau de subvention que nous avons eu.

Je vais vous donner un exemple, quand vous savez qu'aujourd'hui la Région a apporté 1,2 million d'euros pour une voie verte à Forcalquier.

Mme LEBOUC.- Ah! Mais c'est Forcalquier!

M. LE PRESIDENT.- 1,2 million d'euros pour une voie verte et, nous, on achète sûrement la chose la plus magnifique dans le Luberon, un dossier qui est quand même quelque chose de fantastique quand on prévoit ce qu'on va faire là-dessus, et si vous saviez ce qu'on s'est battu pour arriver à avoir « rien ».

M. DUVAL. - C'est à cause du barbecue!

M. LE PRESIDENT.- On a demandé audience, on va voir très bientôt M. MUSELIER puisqu'il a écrit qu'il avait reçu beaucoup de milliards de l'Europe. Je vais lui dire qu'il m'en donne un peu.

Je vous ai fait état de tous les dossiers qui étaient là-dessus.

Est-ce que vous avez des questions?

Mme KHALIZOFF.- Oui. Moi, j'ai une question. Je voulais savoir si les espaces ENS allaient être agrandis ou pas de par l'acquisition de la totalité?

M. LE PRESIDENT.- Dans cette question de La Bonde, il y a plusieurs dossiers qui sont dedans. Il y a tout ce qui va concerner le développement économique et touristique, c'est le dossier sur lequel Jean-Marc va se préparer, et je sais qu'il est prêt.

Ensuite, derrière ça, il y a toute la partie agricole sur laquelle on va discuter, où Geneviève est très impliquée dans ce dossier, et y compris sur la part des ENS.

Aujourd'hui, je ne vais pas te dire oui je vais l'agrandir, ça ferait bien, mais non. Par contre, parce que là c'est toujours pareil, je dois venir à la Motte puisque je dois rencontrer les sociétés de chasse parce qu'il faut discuter avec les chasseurs, et, moi, je discute avec tout le monde. Ils ont, aujourd'hui, des besoins en matière de modification de réserves de chasse et ils voudraient voir comment on pourrait s'organiser. A partir de là pourquoi ne pas envisager une amélioration, un meilleur confort des ENS.

Ce que je peux dire c'est que, au niveau de l'étang et au niveau du parcours, on est aussi en train de réfléchir sur comment régler les problèmes de stationnement en particulier sur la route de Cabrières.

Aujourd'hui ce projet, c'est un projet qui est énorme. Aujourd'hui, on va avoir plusieurs sujets qui vont être abordés. On a les associations qui sont là derrière et qui attendent de voir ce qu'il va se passer, donc on va les recevoir évidemment. C'est un vaste sujet.

Rien n'est fermé aujourd'hui. Rien n'est décidé. Rien n'est organisé. On travaillera effectivement avec ceux qui avaient l'ambition de développer notre magnifique étang de La Bonde.

M. EGG.- Les futures constructions qu'il va y avoir, comment ça se passait par rapport au SCoT en pourcentage de construction ?

M. LE PRESIDENT.- C'est un sujet, et j'aimerais que tu viennes plus souvent au SCoT avec nous, tu le saurais.

M. EGG.- Mais il y a M. BENOIT.

M. LE PRESIDENT.- Qui ça?

M. EGG.- Monsieur BENOIT.

M. LE PRESIDENT. - Qui est M. BENOIT?

M. EGG.- Il n'est pas là. Tu l'as vu l'autre jour. Tu as parlé du SCoT, tu as dit « Ah oui, c'est vrai, chaque fois, il y est! ».

M. LE PRESIDENT.- Sur la question du SCoT aujourd'hui, il est clair que l'habitat existant, il y aura une petite partie qui va sûrement s'agrandir, c'est la partie de la truffière. On n'est pas sur 25 000 hectares, donc c'est une petite parcelle. Tout le reste, c'est le bâtiment déjà construit, donc ça ne mangera pas de pourcentage. Ça va « manger » éventuellement le pourcentage qu'il y a sur la partie de la truffière si effectivement on faisait quelque chose.

M. EGG.- D'accord.

M. LE PRESIDENT.- Mais par contre, les parkings qu'on va faire, ça va « manger » aussi.

Aujourd'hui, vous le savez, COTELUB a 50 hectares de potentiel constructible nu, et donc sur cette question-là, c'est ce que j'ai dit, on n'est pas encore dans le dur parce qu'on ne va pas tarder à tous se disputer. Mais non ! On ne se disputera pas !

Il est vrai que la répartition du reste à construire, ça va être un vrai sujet qui va arriver très bientôt.

Est-ce que nous avons d'autres guestions?

[Pas de question]

Et bien s'il n'y a pas d'autres questions, on va en rester-là.

Questions diverses

M. LE PRESIDENT.- J'en profite parce que ça devient un sujet intercommunal, et Philippe, puisque tu es là aujourd'hui, on est relancé par les habitants de Cucuron pour l'histoire de la crèche.

M. EGG.- Pour la crèche, je vais te tenir au courant de suite. Je pensais avoir une réponse de mon avocat, parce que c'est vrai qu'il a été laxiste, comme tu l'as dit, et j'en suis conscient. Je dois avoir une réponse dans peu de temps, le 15.

Je pense que logiquement, comme il n'a rien fait, je pense que la crèche va te revenir.

M. LE PRESIDENT. - Elle va me revenir? Bien.

M. EGG.- Il n'y aura pas de souci.

M. LE PRESIDENT.- C'est important ce que tu es en train de dire là puisque j'ai reçu des familles de Cucuron, c'est comme ça. Ils ont demandé audience à Mylène GARCIN à la SPL.

Nous, on va être très clair là-dessus parce qu'on m'a posé la question et je veux qu'on soit très clair. Quand on a dit « on souhaite un terrain pour construire une nouvelle crèche », il était clair que ce terrain ne pouvait pas être donné. Le terrain tel que tu dois nous le transmettre, si on devait construire une crèche chez toi, on n'est pas rentré dans le détail du comment on allait financer ce foncier, puisqu'il fallait traiter le problème de la crèche. Je ne pouvais pas dire, à un moment donné, je paie le terrain et je risque de perdre la crèche.

M. EGG.- Pourquoi ? Le terrain, on ne te l'a pas déjà donné ?

M. LE PRESIDENT.- Non. Je ne l'ai pas.

M. EGG.- Ah bon! Je croyais!

M. LE PRESIDENT. - Non, non. Il n'y a pas de transfert de propriété.

M. EGG.- Je croyais que sous le mandat d'avant ça avait été...

M. LE PRESIDENT. - Pour la crèche ?

M. EGG.- Oui. Pour la crèche.

M. LE PRESIDENT.- Non. Non. La délibération, vous l'avez prise vous, et en fait quand j'ai demandé à savoir où c'était on m'a dit : « Non. Non. Parce que, nous, on veut récupérer le bâtiment ».

A partir de là, on en est resté là, on attendait. Je t'avais même dit « Je ne me défendrai pas ; vois le Tribunal administratif », selon ce que me dit le tribunal administratif, on en reste là. S'il nous dit on te rend la crèche, on te rend la crèche et, à ce moment-là, tu nous donnais le foncier.

Aujourd'hui, ce qu'on fera -et on va se l'écrire- à partir du moment où tu mets un terme aux velléités de Cucuron à réclamer le bâtiment de la crèche, etc., à ce moment-là, comme on fait pour tout le monde dès lors que c'est nouveau, on va envoyer les Domaines. On va faire une estimation du foncier, je ne sais pas où est la parcelle, on n'a jamais eu la délibération que vous avez prise. Donc, quand on aura récupérer la délibération, on va acquérir la partie foncière et, à ce moment-là, on relancera le projet de construction.

- M. EGG.- Attends, je ne suis plus. Tu veux acquérir la partie foncière du terrain?
- M. LE PRESIDENT.- Oui.
- M. EGG.- Oui.
- M. LE PRESIDENT.- Et donc après, à partir de là, une fois que ce sera lancé, on remettra, nous, probablement en vente le bâtiment et si la mairie de Cucuron est intéressée, à ce moment-là, on se proposera.

Aujourd'hui, je vais attendre ton courrier, comme ça, ça mettra un terme à...

- M. EGG.- Tu ne l'auras pas avant la fin du mois.
- M. LE PRESIDENT.- La seule chose qu'on avait à faire, je te le dis Philippe, c'était que, avant la fin du mandat, on aurait décidé l'implantation d'une crèche ailleurs.

Donc, aujourd'hui si tu me dis, il y en a pour un mois, on va attendre un mois. On va attendre ça. Une fois que nous aurons reçu ton courrier, on fait partir les Domaines et on portera au budget 2025 la réalisation de la future crèche.

- M. EGG.- OK. Je te remercie.
- M. LE PRESIDENT.- Monsieur GUEYDON.
- M. GUEYDON.- Oui. Juste une précision par rapport à la propriété du bâtiment de la crèche. C'est un bâtiment qui avait été acheté par la précédente Communauté de communes les Portes de Luberon. Juste cette information que je voulais donner.
- M. EGG.- Et qui a été redonné à la mairie.
- M. GUEYDON.- Non!
- M. EGG.- Mais oui! Obligatoirement.
- M. LE PRESIDENT.- On ne va pas recommencer. Ce qu'il s'est passé c'est qu'elle a transité obligatoirement par la commune puisque ça a été restitué.
- M. EGG.- Monsieur DERANQUE n'aurait pas pu te la redonner.
- M. LE PRESIDENT.- Et ce qu'on a fait avec Cadenet puisque c'était la même chose, et Cadenet a restitué. Le problème qu'on a, Philippe, c'est qu'on a perdu 4 ans et, ça, je trouve ça bête.
- M. EGG.- Ah oui! Je suis d'accord avec toi.
- M. LE PRESIDENT.- Bien. Donc, ce sujet-là me ravit.

Est-ce que nous avons d'autres remarques, d'autres questions?

- M. ROBERT.- Moi, je veux simplement dire que le terrain de la crèche, à Villelaure, on l'a donné.
- M. LE PRESIDENT.- Oui. Oui.
- M. EGG.- Oui. Mais c'est parce que vous avez de gros moyens, vous, à Villelaure!

M. LE PRESIDENT.-Mirabeau l'a donné ; Cadenet l'a donné ; la Tour l'a donné. Donc les crèches nous appartiennent. Si demain on devait aller construire ailleurs une crèche à Villelaure, à ce moment-là, on t'achèterait du foncier parce qu'on revendrait l'autre, mais on ne l'achètera pas deux fois.

M. ROBERT.- On est bien comme ça.

M. LE PRESIDENT.- Très bien.

Est-ce qu'on a d'autres questions?

Plus de question.

Le sujet est clos.

La séance est levée à 19 heures 05

Le présent procès-verbal a été validé à l'unanimité des membres du conseil communautaire lors de la réunion du 19/12/2024

La secrétaire de séance, Mme Nathalie LEBOUC Le Président,

Robert TEHOBDRENOVITCH

